



REGLEMENT INTERIEUR 2023

Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize

PRESENTATION

L'Association Pour les Jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize (appelée communément APJNV) a été créée pour proposer aux jeunes âgés de 11 à 17 ans de ces deux communes, une structure d'accueil et de rencontre. Notre association Loi 1901 a pour but d'organiser, de développer et de gérer les actions de loisirs éducatifs en faveur des adolescents. A ce titre, elle a signé une convention d'objectifs avec la commune de Noyarey, convention d'une durée d'un an, renouvelée par reconduction expresse, chaque année. Ces objectifs sont axés sur l'implication des jeunes dans l'organisation de leurs loisirs, la proposition d'activités sportives et culturelles variées, l'organisation d'ateliers réguliers, de camps et de séjours. Depuis Janvier 2020, la Présidente de l'APJNV est Mme Adeline LOIODICE.

Autant d'actions qui favorisent l'intégration des jeunes dans la vie locale en leur permettant d'en être des « acteurs » à part entière, en participant à l'organisation de festivités et d'animations, et en favorisant les échanges inter générations.

L'accueil est ouvert à tous ; si votre enfant est porteur de handicap ou d'une maladie chronique, il suffit de prendre contact avec l'équipe d'animation qui mettra en place, avec vous, les conditions adéquates à son accueil.

L'équipe d'animation se compose d'une directrice Mme BOZZI Katy et d'animateurs complétant l'équipe.

MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. GENERALITES

Pour toutes les activités proposées durant l'année, peuvent fréquenter l'APJNV, les jeunes dont les responsables légaux ont fourni :

- Une fiche d'adhésion.
- Une fiche sanitaire remplie validité de l'année en cours.
- Un certificat médical pour la pratique des activités.
- Une attestation de réussite au test d'aisance aquatique.
- Pour les allocataires : la dernière notification de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère mentionnant le numéro d'allocataire ainsi que le quotient familial.

Pour les non allocataires : fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1.

- Pour simplifier vos démarches, l'Association a adhéré au service CAFPRO : ce service permet d'obtenir votre quotient familial. Pour cela il vous suffit de noter votre numéro d'allocataire et d'autoriser l'Association à accéder à votre quotient.
- En cas de séparation ou de divorce, la fiche d'adhésion doit être signée par les deux parents. Dans le cas où l'autorité parentale ne serait pas partagée, il faudra nous joindre une copie de jugement concernant la garde des enfants.
- Un exemplaire du règlement intérieur est remis à chaque famille lors de l'adhésion. Les parents doivent signer son acceptation sur la fiche d'adhésion.
- Le paiement de la cotisation et des activités.
- En cas de voyage à l'étranger, une autorisation de sortie de territoire avec la photocopie du titre d'identité du parent signataire.

Les jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize sont prioritaires sur les demandes extérieures et sur les personnes qui travaillent sur Noyarey et Veurey-Voroize.

Les activités planifiées pourront être modifiées ou annulées en fonction des conditions météorologiques, d'un nombre d'inscrits inférieur à 5 ou d'impondérables.

1.2. INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

(NE CONCERNE PAS LES INSCRIPTIONS AUX SEJOURS)

Rappel : le fait d'inscrire votre enfant dans la structure implique l'acceptation du présent règlement intérieur.

Vous pourrez retrouver les documents sur le site de la mairie de Noyarey accessible pour tous, sur helloasso et également par mail ou directement à la maison des associations par papier.

Le paiement de l'adhésion se fera uniquement sur helloasso via le lien ci-dessous :

<https://www.helloasso.com/associations/apjnv-de-noyarey/adhesions/adhesion-2023>

• TARIFS :

Voir ANNEXE 1

1.3. INSCRIPTION AUX SEJOURS

Rappel : les enfants de Noyarey et Veurey-Voroize sont prioritaires

• PRE INSCRIPTION

Dès la diffusion des programmes vous pourrez faire une demande de préinscription par mail ou pendant les permanences de l'APJNV (voir Annexe 2), mais en aucun cas vous ne pourrez le faire par téléphone, cela évitera toute méprise. De plus ces préinscriptions ne peuvent être effectuées que par le responsable légal de l'enfant.

Nous vous informons que cette préinscription est valable 15 jours. Au-delà de ce délai, la place pré réservée sera affectée à un autre enfant et cela sans préavis de notre part.

Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

Extérieurs : une liste d'attente sera établie, les places seront attribuées aux familles extérieures en fonction des places disponibles un mois avant le départ.

• INSCRIPTION

Pour valider la préinscription de l'enfant, le dossier d'adhésion doit être dûment rempli. Une autorisation parentale sera demandée pour la pratique des activités sur les lieux des séjours.

Dans le cas de séjour à l'étranger une pièce d'identité en cours de validité ainsi que la carte européenne d'assurance maladie seront à fournir.

• TARIF

Voir ANNEXE 1

Séjours 2023 les tarifs des séjours sont élaborés en fonction des séjours proposés.

• REGLEMENTS

Sont acceptés :

1. Par CB directement sur helloasso.
2. Les chèques vacances sont acceptés.
3. Les règlements en chèques et virements bancaires sont acceptés.
4. L'aide VACAF sera déduite du montant du séjour et versée directement par la CAF à l'Association. Cette aide est attribuée par la CAF en fonction du QF et valable pour les séjours organisés sur les vacances de printemps, été, automne et fin d'année et pour une durée minimale de 4 nuits/5 jours.
5. Vous avez la possibilité de régler l'adhésion avec la carte Tatoo.

1.4 ACTIVITÉS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DES ATELIERS

Le règlement devra être effectué dès réception de la facture. Vous ne devrez être redevable d'aucune somme avant toute nouvelle inscription.

Annulation : elle doit avoir lieu 48h ouvrable avant le jour de l'activité, sauf pour cause de maladie avec certificat médical. Passé ce délai, l'activité sera due.

SÉJOURS

Les séjours 2023, il vous sera demandé un acompte de :

- 30% du montant pour un séjour.
- 20% du montant total pour deux séjours.
- 15% du montant total pour trois séjours.
- 10% du montant total pour quatre séjours.
- L'acompte sera encaissable immédiatement.

Le solde du règlement pourra être fractionné sur l'année 2023 (montants et dates d'encaissements à déterminer lors de l'inscription).

Annulation : Le montant de l'acompte ne sera pas restitué, sauf présentation d'un certificat médical.

2. PRESENTATION DES ACTIVITES

- Une salle ouverte avec des activités le mercredi après midi de 14h à 17h.
- Des activités à la journée et en demi-journée pendant les vacances scolaires.
- Des séjours thématiques et des stages proposés sur certaines périodes de vacances scolaires.

1.4. HORAIRES DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

Selon les activités proposées, les horaires peuvent être modifiés. Ces changements seront indiqués sur helloasso.

Le mercredi, salle ouverte ou activité de 14h à 17h.

Les vacances scolaires de 8h30 à 18h.

Possibilité de demi-journée l'après-midi de 13h à 18h.

Les activités se déroulent à la salle des jeunes située dans la Maison des Associations, 73 rue du Maupas, 38360 Noyarey.

1.5. FONCTIONNEMENT

Pour les activités sportives, il est conseillé de porter une tenue adaptée et d'éviter le port de bijoux pouvant représenter un risque de blessure. Il est souhaitable de prévoir un sac contenant : une casquette, une gourde, des vêtements de rechange si besoin, ainsi que le matériel nécessaire à la pratique de l'activité (piscine, karting ...).

Une participation des jeunes et des familles seront appréciée lors des diverses manifestations auxquelles l'APJNV peut participer.

Pour les séjours, la participation des jeunes aux réunions de préparation est fortement recommandée, les informations importantes concernant l'organisation des séjours étant données à ce moment-là.

1.6. SANTE ET ASSURANCE

L'équipe d'animation n'est pas autorisée à administrer des médicaments. Cependant, il est possible de faire prendre un traitement sur présentation de l'ordonnance avec les médicaments dans leur emballage et une autorisation des parents.

Il est impératif de notifier tout régime alimentaire, allergie ou maladie nécessitant une attention particulière sur la fiche sanitaire.

Nous vous conseillons de souscrire à une assurance accident.

En cas d'accident, les parents effectueront une déclaration auprès de leur assurance extrascolaire. Le directeur effectuera une déclaration d'accident auprès de l'assurance de l'Association (l'Association souscrit une assurance auprès de la MAIF).

1.7. COMPORTEMENT DES ADOLESCENTS

Règles et conduites à tenir :

- Respect de chacun.
- Respect des consignes, du matériel et des locaux.
- Langage et tenue corrects.
- Interdiction d'apporter tout objet, jeu ou produit susceptible de mettre en danger sa propre sécurité ou celle des autres.
- Interdiction de consommer des produits stupéfiants, de l'alcool ou du tabac dans la structure et au cours des activités proposées.

En cas de manquement à ces règles, l'organisateur prévient les parents et s'autorise à poser des sanctions qui pourront aller jusqu'à une exclusion ponctuelle ou définitive selon la gravité des faits.

Par ailleurs, toute détérioration commise dans les locaux ou lors des séjours, sera facturée aux parents des adolescents responsables des dommages.

1.8. SORTIES DE LA STRUCTURE

Les jeunes ne seront remis qu'aux personnes inscrites sur la fiche d'adhésion et munies d'une pièce d'identité.

Vous avez la possibilité d'autoriser votre enfant à rentrer seul à votre domicile dès la fin de l'activité. Pour cela il vous suffit de compléter la fiche d'adhésion. Dans ce cas, l'APJNV décline toute responsabilité en cas d'accident.

Pour tout retard important (au-delà d'une heure) et sans information de votre part à l'équipe professionnelle, la gendarmerie en est avisée et l'enfant lui est confié.

DIVERS

- L'APJNV décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de bijoux ou d'objets apportés par les jeunes.
- Afin d'améliorer le fonctionnement de l'APJNV, le règlement intérieur peut être modifié par le bureau.

ANNEXE 1 - TARIFS 2023

Tarif adhésion annuelle 2023 :

20 € par enfant.

2. TARIFS DE L'ACCUEIL DES LOISIRS (ne concerne pas les séjours)

A NOTER :

Le tarif maximum est appliqué, si :

- La dernière attestation de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère mentionnant le numéro d'allocataire ainsi que le quotient familial n'est pas fourni.
- L'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1, ne nous a pas été transmis.

Les tarifs, validés par le Bureau de l'Association, sont établis selon un barème modulé pour toutes les activités, séjours compris :

- de 4 à 7 tranches de quotient familial pour les locaux (jeunes de Noyarey et Veurey-Voroize),
- mêmes tranches de quotient familial pour les extérieurs avec une échelle de prix plus élevée.

La tarification est appliquée soit à la journée (avec repas) ou à la 1/2 journée, pour les stages découvertes (et les séjours).

Tarif activités journée et demi-journée

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF ½ journée	TARIF Journée
QF < 350	7.50 €	9.50 €
351 < QF < 600	9 €	11.40 €
601 < QF < 900	10.50 €	13.30 €
901 < QF < 1300	11.80 €	15.80 €
+1301	15€	19€
EXTERIEURS		
QF < 600	19 €	25 €
601 < QF < 900	21 €	27 €
901 < QF < 1300	23 €	29 €
+ 1301	25 €	31 €

Tarif soirées

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF Soirées à l a salle	TARIF Soirées extérieures
QF < 600	5 €	12 €
601 < QF < 900	6 €	13 €
901 < QF < 1300	7 €	14 €
+ 1301	8 €	15 €
EXTERIEURS		
QF < 600	10 €	18 €
601 < QF < 900	11 €	19 €
901 < QF < 1300	12 €	20 €
+ 1301	13 €	21 €

ANNEXE 2 - PERMANENCES

PERMANENCES Périodes scolaires par téléphone ou sur place :

Maison Des Associations

Les lundis de 08h30 à 11h,

Les mardis, jeudi et vendredi de 08h40 à 11h puis de 13h40 à 15h30,

Et les mercredis de 14h à 17h, par téléphone ou sur place avec rendez-vous.

PERMANENCES vacances scolaires sur place :

Maison Des Associations

Les animateurs sont disponibles avant le départ et à la fin des activités, entre 08h30 et 18h.

COORDONNEES

APJNV

Maison des Associations

73 rue du Maupas

38360 NOYAREY

Portable : 07 70 48 86 81

Mail : apjnv.loisirs@outlook.fr

Mail du bureau : apjnv.bureau@gmail.com

L'équipe d'animation n'étant pas toujours disponible pendant les activités et lors des séjours, laisser un message sur le portable ainsi que vos coordonnées afin que celle-ci puisse vous recontacter.